



Accident suite a des pietons dans un virage

Par **lolo31**, le **30/09/2008** à **22:52**

bonjour

je rouler en moto et suivè une voiture et un scooter et on est arrivè dans un virage a 90 degres sans visibilité et sans passage pietons.

la 2 pietons ont voulu traverser et le scooter a ete obligè de tout frener et la voiture qui le suivè a tout pilè et moi qui etait dans le virage j ai tout frèner mais sa pa sufi et je sui rentrer dans la voiture.

je voudrer savoir si j ai tout les tors?

merci d avances

cordialement

PINARD Laurent

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **11:24**

bonjour, bien sur que vous avez tord suite au défaut de maitrise de votre moto et [fluo]plus grave le non respect de la distance de sécurité[fluo], au niveau de l'assurance, le tiers victime sera indemnisé par votre assurance, vous non, sauf si vous avez souscrit une garantie dommage tous accidents matériels, cordialement

Par **lolo31**, le **02/10/2008** à **19:41**

bonjour

oui jsui d accord pour la non metris du vehicule mes une moto dans un virage c pa tro

métrisable vue que l'on est couché.
et pour la distance de sécurité je l'avais il y a 3 témoins.
et les témoins sont prêts à témoigner

Par **lolo31**, le **02/10/2008** à **19:45**

et la voiture devant moi a déclenché l'ABS et moi sur la moto il n'y a pas d'ABS
CORDIALEMENT

Par **Tisuisse**, le **03/10/2008** à **09:41**

Bonjour,

Le fait que vous ayez percuté la voiture qui vous précédait démontre 2 choses :

- une vitesse excessive eu égard aux circonstances,
- le non respect des distances de sécurité,

l'ensemble entraînant la non maîtrise de votre véhicule donc vous avez 100 % de tort pour vous.